

Avis d'élection

On a
besoin de
toi!

COOPSCO
VICTORIAVILLE

En conformité avec nos règlements de régie interne article 1-6.04:

Le mandat d'un membre du conseil est de deux (2) ans.
Chaque siège porte une numérotation de 1 à 7.

Les mandats des administrateurs dont le numéro de siège est impair expirent lors des années impaires. Les mandats des administrateurs dont le numéro est pair expirent lors des années paires.

Donc veuillez prendre avis que les sièges suivants seront en élection à l'Assemblée générale annuelle:

Siège 2 : Membre enseignant Cégep

Siège 4 : Membre étudiant Cégep

Siège 6 : Membre étudiant Cégep

MISE EN CANDIDATURE

Tout membre ayant droit de vote qui désire proposer une candidature doit produire un bulletin de candidature au plus tard 48 heures avant la date de l'AGA. Le membre proposant et le membre candidat doivent faire partie du groupe auquel le siège brigué est dévolu. Le bulletin de candidature est disponible au bureau administratif de la Coopérative.

